

Le gascon et l'« occitan »

Ceux qui s'intéressent encore à la vieille langue autochtone de la Gascogne et du Béarn ont souvent du mal à se faire une idée dans le débat entre ceux qui n'y voient qu'une variante régionale d'une langue appelée « occitan » et qui aurait été celle de tout le Midi de la France et ceux qui la considèrent comme une langue à part entière, connue comme « gascon » depuis 700 ans.

Un bref retour en arrière va permettre de comprendre comment on en est arrivé là.

Dans la première moitié du XIV^e s., pour promouvoir l'activité poétique, sept lettrés de Toulouse organisent des concours dits *Jeux floraux*. Et pour éviter l'arbitraire et l'excès de subjectivité dans l'attribution des prix, mais aussi permettre l'enseignement, il décident d'en fixer les règles par écrit; finalement, ils promulguent en 1356 les *Leys d'amors* ("Lois d'amour", *amour* ayant ici le sens de poésie lyrique), ouvrage qui se veut à la fois grammaire et art d'écrire. De fait, il s'agit d'un "règlement de concours littéraire", dont l'objet est d'abord de définir la **langue** admise à concourir, puis de fixer les règles des divers **genres** dans lesquels pourront s'exercer les poètes.

La langue, c'est naturellement celle de Toulouse, puisque le concours se juge à Toulouse, sans nullement prétendre fixer la norme académique de la langue d'un territoire. Et le **gascon**, très et peut-être trop présent à Toulouse, il est expressément écarté comme *lengatge estranh*, au même titre que le français, l'anglais, l'espagnol etc. Car en français du XXI^e s., cela ne veut pas dire autre chose que « **langue étrangère** », le mot *lengatge* en oc, *lengaige* en français, ayant longtemps signifié « langue », tout comme l'anglais d'aujourd'hui *language*; et *estranh* comme *étrange* ont eu d'abord le sens du latin 'extraneus' d'où ils venaient, donc « étranger », et n'ont pris celui de « très différent de ce que l'on a l'habitude de voir » qu'à partir du XVII^e siècle.

L'affaire va redevenir d'actualité 500 ans plus tard quand Frédéric Mistral (1830-1914) va prendre modèle sur les Toulousains pour fonder le Félibrige en 1854; mais sans doute abusé par les à-peu-près chauvins d'auteurs provençaux antérieurs, il déclare dès 1855 « *La lengo prouvençalo, o, s'amas miéu, la lengo d'O, èro, a passa tèms, la lengo de touto l'Uropo* » et la partage « *en quatre parla prencipau : lou parla dou Rose [Rhône], lou parla marsihés, lou parla lengadoucian e lou parla gascoun.* »¹.

Des Languedociens ne purent l'accepter et lancèrent à leur tour un mouvement qui deviendra l'« occitanisme » : la vraie langue centrale du Midi, c'est leur languedocien, et elle doit reprendre son orthographe du temps des Troubadours, même si la langue a changé en 600 ans.

Bien sûr, les Gascons et Béarnais qui veulent illustrer et vivifier leur propre langue font fi de ces prétentions et affirment déjà que le gascon n'est pas la même langue que le provençal, comme ils affirmeront bientôt qu'elle n'est ni le languedocien, ni l'« occitan ».

Mistral lui-même, prenant sans doute conscience du danger des thèses occitanistes, affirmera fortement sur la fin de ses jours que « *La força di causo empachara toustèms acò [l'abolicioun di dialèite] — e es perdre soun tèms que de volé agi contro la necessita.* »² (1913).

Mais l'occitanisme ne va cesser de progresser, pour aboutir en 1945 à la fondation à Toulouse d'une association nommée *Institut d'études occitanes* (I.E.O.) qui existe toujours, avec de nombreuses associations satellites et même deux partis politiques où se retrouvent nombre de leurs militants, le *Parti de la nation occitane* (P.N.O.) et le *Parti occitan* (P. Oc).

Ainsi, en 1950, avec l'assentiment discret du Félibrige, des militants font introduire « la langue occitane » dans la proposition de loi "Deixonne" relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux; promulguée le 11 janvier 1951, elle s'appliquera « dès la rentrée scolaire [de 1951] dans les zones d'influence du breton, du basque, du catalan et de **la langue occitane** ».

Certes, cette loi a été **abrogée** en 2000, mais beaucoup d'enseignants des premiers et second

¹ *Armana prouvençau pèr 1856*, pp. 25-26.

² « La force des choses empêchera toujours cela [l'abolition des dialectes] – et c'est perdre son temps que de vouloir agir contre la nécessité. » (lettre du 7 mars 1913 à l'instituteur languedocien Pierre Joseph Bédard).

degrés et les personnes touchées par leur enseignement continuent à considérer comme une évidence que la langue ancestrale de Gascogne et du Béarn n'est qu'une forme locale de l'« occitan », l'« occitan de Gascogne » ou l'« occitan de Béarn ».

Exactement comme si l'on disait qu'en raison de leurs affinités, le corse n'est qu'une forme régionale de l'italien, le portugais et même le catalan ne sont que des formes régionales de l'espagnol, le suédois et le norvégien, du danois, etc.

On voit le danger : après avoir érigé une forme savante du languedocien en « occitan standard », l'occitanisme œuvre en fait, ouvertement ou non, pour le substituer aux langues d'oc réelles, avec l'aide d'un système orthographique complexe conçu d'abord pour le languedocien.

Ce qui va suivre va donc fournir au lecteur des arguments très solides qui justifient le traitement de la langue gasconne et béarnaise comme une langue à part entière, libre de toute contrainte qui lui serait imposée par une autre langue.

La plupart de ces arguments seront fournis par les témoignages de **linguistes**, pour la plupart professeurs des universités, mais aussi, pour paradoxal que cela puisse paraître, par ceux de **militants** d'associations **occitanistes**. Certes, il est rare que ces auteurs disent explicitement « le gascon est une langue distincte de l'occitan » ou encore « le gascon est une langue d'oc parmi d'autres », mais l'analyse logique montre que c'est bien le sens de leurs propos. Nous aiderons le lecteur dans cette analyse.

Avant 1935

Il paraît bon de rappeler quelques textes qui ont considéré sans détour le gascon comme une langue, ou qui l'ont placé au même rang que d'autres idiomes à qui nul ne refuse le nom de langue.

La première attestation connue du **gascon** comme langue est dans un acte notarié en gascon daté du 29 novembre **1313**. Peu après, on a vu que les *Leys d'amors* toulousaines promulguées en **1356** l'écartent de l'usage littéraire comme *lengatge estranh*, langue étrangère. Et pour Froissart reçu à la cour de Gaston Fébus pendant plus de deux mois à partir de la fin de novembre **1388**, quand Fébus ne s'exprime pas « en beau et bon françois », il le fait « en gascon ».

Le 1^{er} mars **1533**, le roi de Navarre Henri II d'Albret, absent de Pau, a chargé l'évêque de Rodez son vassal de le suppléer à la présidence des États de Béarn. Mais les lettres patentes qui accèdent l'évêque sont en français; les États protestent et prient l'évêque d'en autoriser la traduction *en bearnes* (béarnais) avant de les insérer dans les registres. L'expression *en bearnes* apparaît par trois fois dans la mention de cet enregistrement. (A. D. Pyr.-Atl. C. 681, f° 92 r°, cité par Brun (A.), *L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon*, Paris : Champion, 1923, p. 13).

En **1894**, le gascon apparaît dans un décret de la République, pour la première fois semble-t-il; ce décret, signé par le Président **Sadi Carnot** à la date du 12 janvier, nomme le gascon parmi les quatre idiomes de France considérés comme « langage clair » pour la rédaction des télégrammes :

« Art. 17 – Le langage clair est celui qui offre un sens compréhensible dans l'une quelconque des langues autorisées pour la correspondance télégraphique internationale (tableau n° 3), ou dans l'un des idiomes basque, breton, **gascon** et provençal. » (*Journal officiel* du 11 février, pp. 675-679).

Ces dispositions furent reconduites de décret en décret jusqu'à la suppression du service des télégrammes dans ces dernières années.

Au même moment, malgré ses vues unificatrices, **Mistral** lui-même place le gascon au même rang que le breton et le provençal, tout comme le Président Carnot :

« Tout enfant qu'à l'escolo èro pres o sousprés à parla lou lengage de soun paire e de sa maire, que fuguèsse **bretoun**, **gascoun** o **prouvençau**, ié passavon au còu un coulas [...] »³ (*Lou Signe, Aiòli*, n° 110 du 17 janvier 1894).

³ « Tout enfant qui à l'école était pris ou surpris à parler le langage de son père et de sa mère, qu'il fût **breton**, **gascon** ou **provençal**, on lui passait au cou un collier [...] »

Le témoignage des intellectuels occitanistes

Louis Alibert (1884-1959) s'est imposé comme linguiste de référence des occitanistes, languedociens surtout, par sa *Gramatica occitana segón los parlars lengadocians* (1935). En plusieurs occasions, il a traité le gascon et le catalan comme des langues distinctes de l'occitan. Ainsi, quand, en tête de la *Gramatica*, il compare le languedocien aux « langues et dialectes qui l'entourent », le pluriel du mot « langues » ne peut viser que le catalan et le gascon qu'il cite ensuite en premier.

Plus tard, dans un grand article sur *La langue d'oc* (*Annales de l'I.E.O.*, 1951, p. 53), il écrit :

« Dès la naissance de notre langue, le *gascon* et le *catalan* ont des caractères phonétiques bien tranchés qui les distinguent de la langue des troubadours. Cependant, les futurs dialectes sont déjà reconnaissables : *limousin*, *auvergnat*, *provençal*, *languedocien*, *dau-phinois*. L'unité de la langue des troubadours était toute relative. »

On ne peut dire plus clairement que le gascon et le catalan sont des langues à part de celle d'où sortiront les cinq grands "dialectes occitans" actuels; et le gascon lui-même comporte des dialectes comme l'écrira le même Alibert en p. 5 de sa brochure de 1952 sur *L'application de la réforme linguistique occitane au Gascon* : « quand le *s* sonore provient d'un *d* latin intervocalique, on admettra, selon les dialectes, *d* et *s* : *vadut* et *vasut*; *hòder* et *hòser*; *créder* et *créser*. »

Charles Camproux (1908-1994), chargé de cours de langue et littérature d'Oc à la faculté de lettres de Montpellier, l'un des fondateurs de la *Société d'études occitanes* qui précéda l'I.E.O., sépare un occitan qu'il appelle « limousin » d'un occitan qu'il appelle « *estranh* », constitué du catalan et du gascon (passage cité sans référence par André Dupuy, *Petite encyclopédie occitane*, 1972, p. 227). Il est plus explicite cependant en 1974 ; voir plus loin, p. 9.

En 1965, **Jacques Taupiac** (1939-), qui deviendra plus tard le responsable du *Secteur de linguistique* de l'I.E.O., écrit une *Lettre à l'occasion de la mort de Simin Palay* (*Reclams de Biarn e Gascogne*, n° 5-8/1965, p. 122) :

« Je suis conscient qu'il reste à poursuivre l'œuvre d'un vaillant comme lui, dans le sens d'une défense et illustration de **la langue gasconne**. »

Pierre Bec (1921-2014) était avant tout un professeur des universités dont le texte le plus net sur l'autonomie du gascon est donné plus loin, avec ceux d'autres universitaires; mais le fait qu'il fut président de l'I.E.O. de 1962 à 1980 justifie qu'il soit plus particulièrement cité ici.

Il reprend le concept d'ensemble *occitano-roman* déjà défini par Alibert et s'y tient dans son *Manuel pratique de philologie romane*; il y présente en trois chapitres de même niveau l'occitan, le catalan et le **gascon** (t. I, 1970) et l'achève par un tableau général de langues romanes, particulièrement explicite sur ce point (t. II, 1971, p. 472) :

2) Gallo-roman « occitan » (ou d'oc) ou occitano-roman :

– occitan	{ nord-occitan (limousin, auvergnat, provençal alpin) → gallo-roman d'oïl occitan moyen : languedocien, provençal	} → ibéro-roman
– gascon		
– catalan	{ catalan oriental → langue littéraire catalan occidental → aragonais	

Peu après, P. Bec apportait sa contribution à une réflexion approfondie de l'I.E.O. sur l'« orientation d'une recherche occitaniste », objet d'un épais fascicule des *Annales de l'I.E.O.* paru en aout 1972 pour préparer l'assemblée générale de l'association prévue pour le 6 septembre. Son rapport, qui allait être approuvé par cette assemblée, excluait explicitement le gascon de la démarche vers « la langue [occitane] de référence » car « il s'agit [...] en fait d'une **langue** très proche, certes, mais **spécifique** (et ce dès les origines), **au moins autant que le catalan**. »

C'était écrit en occitan, mais à la p. 26 de son *Manuel pratique d'occitan moderne* publié peu après (1973), P. Bec allait reprendre ce texte en français, texte reproduit plus loin parmi les témoignages des universitaires.

Robert Lafont (1923-2009), également professeur des universités, était considéré comme le maître à penser d'un occitanisme peu enclin à reconnaître l'autonomie du gascon. Il n'a donc jamais écrit explicitement que le gascon était distinct de l'occitan. Et pourtant :

– dès **1965**, à l'occasion d'un colloque sur Pey de Garros (né entre 1525 et 1530 - † 1583), le premier poète gascon qui ait été imprimé, il n'hésite pas à voir en cet auteur qu'il admire manifestement un patriote gascon libre de tout allégeance « occitane » : « *Garros est le premier en Gasconne à libérer le gascon du souci d'occitanité centrale. Avec lui prend fin la timidité gasconne.* » (*Annales de l'Institut d'Études occitanes*, printemps 1968, p. 405).

Certes, ce « souci d'occitanité centrale » est anachronique dans son expression, Lafont transportant au XVI^e s. les idées occitanistes du XX^e. Pour le Béarn, en tout cas, Lafont écrit lui-même : « L'originalité linguistique et l'éloignement du centre toulousain avaient engagé les Béarnais, dès l'origine de leur langue, à négliger les références à une langue d'oc commune. » (*Renaissance du Sud*, 1970, p. 54) ; et il n'est pas sûr qu'il n'aurait pas abouti au même constat en lisant les textes anciens, de Bayonne à Bordeaux.

– en **1966**, il adhère expressément aux vues de son collègue et ami Bec :

« Personnellement nous nous rangeons aux sages propositions de P. Bec qui, posant un occitano-roman, y classe à la fois l'occitan méridional (ou moyen), le nord-occitan, le catalan et le gascon (*la Langue Occitane*, P.U.F., 1963, p. 53). » (« Les *Leys d'amors* et la mutation de la conscience occitane », *Revue des Langues romanes*, t. LXXVII, 1966, p. 56, note 43).

– en **1972**, il n'a en rien contesté contre l'affirmation du même P. Bec dans le rapport cité plus haut, alors qu'il en signait un autre dans le même numéro des *Annales*.

– en **1974**, il écrit même dans son *Anthologie des Baroques occitans*, Avignon, 1974, p. 286 :
« ...Pey de Garros qui a réfléchi d'une façon remarquable aux problèmes d'une **langue gasconne** moderne... »

– en **1983**, dans ses *Éléments de phonétique occitane*, p. 6, il écrit :

« Nous ne pensons certes pas remplacer les ouvrages fondamentaux de P. Bec, le *Manuel pratique de philologie romane*, pour deux chapitres (**l'occitan, le gascon**) du tome I [...] et le *Manuel pratique d'occitan moderne*... ».

Il ne bronche donc pas en énumérant les deux chapitres distincts du premier manuel, et ne fait aucune restriction sur le second qui reprend en français la phrase clé du rapport de 1972.

Certes, par ailleurs, ce petit livre traite par principe le gascon comme un dialecte de l'occitan; mais il le mentionne quelque 35 fois comme s'écartant de la règle générale, alors que les autres parlers d'oc ne sont ainsi mentionnés que de 23 (provençal) à 5 fois (gévaudanais, carcinol, rouergat); et même, par deux fois, il va jusqu'à opposer explicitement le gascon à l'« ensemble occitan », ce qui, si le français a un sens, place le gascon en dehors de cet « ensemble » :

« /w/ pour le **gascon**, / / pour l'**ensemble occitan** sont apparus aussi dans *uò* et *uè*. » (p. 39);

« Le phonème /gw/ conservé en **gascon** devant *a* : *guarir*, ou même *e*, *güeitar*, “re-garder”, est réduit à *g* dans l'**ensemble occitan** : *garir*, *gaitar*. » (pp. 53-54).

– la même année, il revient sur la place particulière du gascon à la rubrique “Linguistique” de sa revue *Amiras* (n° 6, oct. **1983**, pp. 71-81) et spécialement pp. 72-73 :

« On sait que ses traits phonético-phonologiques, mais aussi morpho-syntaxiques et lexicaux, tels qu'ils sont concentrés sur les Pyrénées et dans l'extrême Ouest béarnais ou landais, ont servi, dans l'analyse linguistique, à fonder quelquefois une langue distincte de l'occitan central ou septentrional. Mais on remarquera que le plus souvent c'est relativement à l'indépendance du catalan que la question est posée (chez Carl Appel, G. Rohlfs, P. Bec). Il s'agit donc bien non des faits intrinsèquement considérés, mais du statut. Une dialectique est établie sur trois termes : occitan, catalan, gascon. **Si le catalan n'est pas de l'occitan, le gascon n'en est pas non plus.** Et si le gascon en est, il faut bien que le cata-

lan en soit. Pierre Bec en a tiré la conclusion classificatoire d'un occitano-roman à trois instances : occitan proprement dit, catalan, gascon (*Manuel pratique de philologie romane*, Picard, Paris, 1970, t. I.) »

Non seulement R. Lafont ne critique pas ce point de vue, mais encore légitime la prise en compte du catalan pour juger du gascon, quand il écrit un peu plus loin, p. 75 :

« Quand l'italien, l'espagnol, le catalan serviront à éclairer l'occitan de façon normale, les Occitans seront plus à l'aise pour comprendre ce qu'est leur propre occitan. »

Le témoignage des occitanistes gascons

Le poète gascon de la Grande-Lande **Bernard Manciet** (1923-2005) s'est toujours affiché comme occitaniste et a bénéficié de ce fait de l'attention bienveillante des intellectuels occitanistes et de leurs médias. Il n'empêche que dans son grand poème *L'enterrament a Sabres* (1989, pp. 48-49 et réédition ultérieure) il lâche ce cri, en français et en gascon, écrit néanmoins à l'occitane :

— *Ce qu'il y a de pire maintenant* — — Co [sic] de sordeis adara de tot — l'Occitania
l'Occitania vis d'Archimède à vide — ils trolh d'Arquimede de vuit que t'an Gasconha em-
t'auront, Gascogne, abâtardie. bastardida

Quant aux **occitanistes béarnais**, tout en étant conscients de l'appartenance du béarnais à l'ensemble gascon, ils affirment plutôt la **langue béarnaise**.

D'abord, un article anonyme, dont le sujet, le ton et l'emploi du français désignent l'auteur comme étant très probablement M. Grosclaude (cf. ci-après), rappelle qu'avant l'Édit d'union du Béarn à la France de 1620, « la **langue Béarnaise** connut un sort particulier dans l'ensemble Occitan » (*Per noste*, n° 46 de 1-2/1975, p. 1).

C'est en tout cas **Michel Grosclaude** (1926-2002) qui mentionne par six fois, et exclusivement, la « langue béarnaise » dans un article sur le *Stil de la Justicy* de Jeanne d'Albret (*Per noste - Païs gascons* n° 102 de 5-6/1984, pp. 14-15).

Mais c'est surtout **Roger Lapassade** (1912-1999), fondateur et longtemps président de l'Association *Per Noste*, qui affirme la langue béarnaise et gasconne sans évoquer l'« occitan » :

– s'adressant aux conseillers généraux des Pyrénées-Atlantiques, il mettait en avant les activités de l'Association *Per Noste* « en faveur de la **langue béarnaise** » et demandait leur appui « pour que le **Béarnais, notre langue** d'origine, soit enseigné dans toutes les écoles du premier degré. » (*ib.* n° 56 de 9-10/1976, p. 3);

– en 1980, comme en écho à l'occitaniste “historique” mais lucide René Nelli (1906-1982) qui constatait la « **dictature morale** que Montpellier exerce sur l'ensemble de l'Occitanie » (*Mais enfin qu'est-ce que l'Occitanie ?*, 1978, pp. 18, 168), et aux propos de R. Lafont en 1965 cités plus haut, Lapassade exaltait à son tour Pey de Garros :

« Le premier, il dégagea la **langue gasconne** de sa timidité, de sa honteuse retenue devant Paris, Toulouse ou **Montpellier**. » (Exposition *Pèir de Garròs et son temps*, Auch, 1980).

– en 1997, enfin, il mettait en tête de son dernier recueil de poèmes en gascon *La Cadena* (la Chaine) une pièce écrite le 24 juin 1994, *Drapèus arlats* (Drapeaux mités) : des trois drapeaux qu'il a suivis dans sa carrière militante, le français, l'occitan et le béarnais, les deux premiers l'ont trompé, seul le béarnais lui a réjoui le cœur : comme en écho à Manciet, il reconnaissait enfin que l'occitanisme menait à sa perte le gascon et béarnais de toute sa vie d'ardent et honnête militant.

André Hourcade, aujourd'hui en retraite, fut inspecteur départemental de l'éducation nationale chargé de l'enseignement de l'« occitan ». En 1982, dans une interview donnée à *Per Noste - Païs gascons* (n° 93, 11-12/1982, p. 13), il admet d'abord que « Le béarnais est une variété du gascon, lui-même variété de la langue occitane »; mais un peu plus loin, sur son rôle de formateur des instituteurs : « L'an dernier, il n'y eut rien pour la formation à la **langue béarnaise** », ce qu'il renforce quelques lignes plus bas : « le **béarnais est une langue véritable**, avec une syntaxe, des structures tout à fait particulières. » Il y reviendra sans ambages dans sa *Grammaire béarnaise*

(1986) préfacée par Robert Lafont : son but est de donner « une description aussi détaillée que possible de la **langue béarnaise** » (p. 19); « La **langue béarnaise** est, ici, objet d'étude, mais pour l'étudier, on se sert de la langue française » (p. 22).

Coup sur coup, le quotidien palois *La République* publie deux déclarations concurrentes :

– le 24 juin **2008**, dans un courrier des lecteurs, **Jean-Pierre Darrigrand** qui présida *Per noste* (apparemment, de 2001 à 2003) consacre explicitement le pluriel : « Militant pour la défense de notre langue, je me réfère à l'occitan comme ensemble des **langues d'oc**, au titre même que le français l'est aux langues d'oïl. Je parle le **gascon** du Béarn [...] ». Certes, la comparaison avec le français est boiteuse, ou suppose une conception du français et des langues d'oïl bien différentes de celle des linguistes qui se sont prononcés sur ce sujet, les Pr. Henriette Walter et Bernard Cerquiglini notamment. Mais l'affirmation du « gascon du Béarn » ne laisse aucun doute sur son rang de « langue » pour ce militant.

– le lendemain 25, un article est consacré à l'ouverture à Orthez en Béarn, à la rentrée scolaire prochaine, d'une formation de « formateurs » pour répondre aux besoins des cours pour adultes qui se multiplient. On les envoyait jusque là pendant 10 mois à Béziers dans un centre de formation des enseignants des écoles occitanes. Désormais, leur stage sera de 6 mois à Orthez et de 4 seulement à Béziers : cela réduit le temps d'éloignement et la gêne due au fait que « même si le **gascon** y est enseigné, la première **langue** parlée et enseignée **là-bas est le languedocien** », déclare **Marc Laborde**, directeur du *Centre de formation professionnelle de langue et culture occitanes*. Tant cette mesure concrète que sa justification attestent qu'il s'agit bien là de deux langues distinctes et confirment le pluriel de langues d'oc.

Hors du Béarn, c'est la langue gasconne qu'affirment bien des Gascons, fussent-ils membres d'associations « occitanes » ou même de l'Éducation nationale, où « langue occitane » survit étrangement à l'abrogation de la loi Deixonne. Un seul exemple, **Jean-Louis Lavit**, fier d'être né et de vivre dans le Val d'Azun qu'illustra le très grand poète et prosateur Michel Camélat (1871-1962). Lui et sa compagne **Thérèse Pambrun**, enseignants, ont été interviewés par *Ouverture*⁴ car « depuis vingt ans ils arpentent les écoles du département des Hautes-Pyrénées pour diffuser la **langue gasconne** », « leur deuxième maternelle » après le français. Et dans les 4 pages de ce texte intelligent et éclairant, dans leur bouche ou sous la plume du journaliste, il n'est question que de **gascon**.

Le point de vue de la Généralité de Catalogne en 1983

La fixation par décret des normes orthographiques de l'aranais, ou gascon du Val d'Aran a donné à la Généralité de Catalogne l'occasion de donner très officiellement son point de vue sur la situation de cet idiome par rapport au gascon et à l'occitan (Décret 57/1983 du 14 janvier⁵). Le court préambule du décret précise qu'on a entendu établir ces règles « eu égard à la filiation de l'aranais dans la branche gasconne de la famille linguistique occitane ». Le décret est signé par Jordi Pujol, Président de la Généralité, et par ses conseillers à la culture et à l'enseignement. Pour ces autorités catalanes, bien placées pour apprécier les affaires d'oc, l'« **occitan** » n'est donc pas une langue, mais une « **famille linguistique** »; et en promulguant des règles orthographiques propres à l'aranais, sans la moindre référence juridique à celles édictées par l'I.E.O. pour le gascon en 1952, ces autorités font même de l'aranais une langue autonome, et dotée du nom propre que lui a transmis l'histoire ; quant au gascon, « branche [...] de la famille linguistique occitane », elles n'y voient pas non plus une langue, mais un ensemble de langues gasconnes, parmi lesquelles l'aranais.

⁴ Mars-Avril-Mai 2007; revue éditée par l'Association des Clients de la Banque populaire Occitane.

⁵ *Diari* [Journal] oficial de la Generalitat de Catalunya du 16 mars, pp. 617-620.

Le gascon vu par quelques grands romanistes, depuis 130 ans

Si les « occitanistes » cités ci-dessus reconnaissent à ce point la **langue gasconne et béarnaise**, on ne sera pas surpris des témoignages qui vont suivre. Certes, nous convenons avec Claude Allègre, quand il répond au journaliste Jean-Michel Apathie de R.T.L., le 15 février 2010, 7 h 55 : « ... en science, le consensus n'a jamais été un argument. [...] Ce qui est important, ce sont les arguments, ce n'est pas le nombre de gens qui sont de telle ou telle opinion. » Mais ces témoignages émanent de linguistes, professeurs des universités pour la plupart, certains comme le Pr. Martinet étant de renommée internationale (ce dernier figure au *Larousse* 3 volumes depuis 1966 !). Libres de toute idéologie occitaniste, ils ont des opinions encore plus nettes et fermes sur le sujet, alors que leur fréquentation de nombreuses langues apparentées entre elles leur permet d'apprécier objectivement l'autonomie de la nôtre.

1877, mai. – **Camille Chabaneau**, compte rendu des *Récits d'histoire sainte en béarnais*, traduits et publiés par V. Lespy et P. Raymond, Tome I^{er}, Pau, 1876, *Revue des langues romanes*, t. XI, 1877, numéro de mai, p. 206 — « Le gascon, qu'il vaut beaucoup mieux, à l'exemple des troubadours et de nos anciens grammairiens, considérer comme une langue à part que comme un dialecte du provençal, offre aux linguistes un sujet d'études intéressant et relativement facile, grâce à l'abondance des textes en cet idiome qui ont été publiés. Mais ces textes étaient tous jusqu'ici des pièces d'archives, et l'on pouvait croire que le gascon — dont le béarnais est une simple variété — n'avait jamais servi, au moyen âge, d'instrument littéraire. »

1879 – **Camille Chabaneau**, Leçon d'ouverture du cours de langue romane à la Faculté des Lettres de Montpellier, le 7 janvier 1879, *Revue des langues romanes*, t. XV, 1879, p. 158 : du latin parlé en Gaule sont nées « trois langues nouvelles [...]. Ces trois langues sont : la langue d'oui, ou le français, au Nord; la langue d'oc, ou le provençal, au Sud et au Sud-Est, et enfin le gascon au Sud-Ouest. »

1879 – **Achille Luchaire**, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française*, p. 193. — « Si, à l'exemple de l'un de nos meilleurs romanistes, M. Chabaneau, nous qualifions le gascon de langue, ce n'est pas que nous méconnaissions le lien qui le rattache à la langue d'oc; c'est en raison du grand nombre de caractères originaux qui lui font une place tout-à-fait à part parmi nos dialectes du Midi. »

1887 – **Michel Bréal**, INSTITUT DE FRANCE. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*; Séance publique du 18 novembre 1887, cité par Lespy, *Dictons et Proverbes du Béarn*, 1892, pp. II-III — « Le concours sur les *Antiquités de la France* n'a pas réuni moins de vingt-quatre concurrents, [...]

« La troisième médaille a été attribuée à un livre de linguistique, le *Dictionnaire béarnais ancien et moderne* de MM. Lespy et Paul Raymond. Le dialecte gascon parlé dans le Béarn a cet avantage d'avoir été anciennement confié à l'écriture dans des textes juridiques, historiques et même littéraires. [...] »

1892 – **Édouard Bourciez**, *La langue gasconne à Bordeaux*, 1892, pp. 5-6 — « Nous donnons ici le nom de langue au gascon : les savants le lui refusent d'ordinaire et n'y veulent voir qu'une variété de ce provençal [...]. Il est certain que par bien des traits originels le gascon se relie au grand domaine provençal; il n'est pas moins indéniable qu'il en possède de très spéciaux, et qui de bonne heure lui ont assuré sa place à part. Le fait est qu'au moyen âge les poètes et les grammairiens provençaux considéraient déjà le gascon comme une langue étrangère et le traitaient sur le même pied que le français, l'espagnol ou l'italien [Note de renvoi : « *Apelam lengatge estranh coma frances, angles, espanhol, gasco, lombard.* » (*Leys d'Amors*, II, 388.)]: il n'y a point de motif pour que nous n'agissions pas comme eux.

1921 – **Joseph Anglade**, *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'oc*, Paris,

1921, p. 19. — « Le gascon et le catalan ont évidemment dès le début de langue la plupart de leurs traits distinctifs; mais ces traits ne sont pas encore tellement accusés et tellement nombreux qu'ils soient un obstacle insurmontable — comme ils le sont devenus aujourd'hui — à une unité linguistique, au moins relative. »

1922 – **Édouard Bourciez**, *La langue gasconne*, *La Revue méridionale*, t. III, n° 6, 15 déc. 1922, p. 477. — « La langue gasconne est l'idiome d'origine latine qui s'est développé en France dans le triangle formé par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan : elle y est encore plus ou moins parlée aujourd'hui par trois millions d'hommes. [...] Si nous donnons au gascon ce nom de « langue » qui lui a souvent été dénié, c'est que, tout en se rattachant de près à la langue d'oc parlée dans la moitié méridionale de l'ancienne Gaule, il s'en est cependant séparé par des caractères originaux et distinctifs. Cette originalité a été reconnue et constatée de bonne heure, puisque, dès le moyen âge, les *Leys d'Amors*, rédigées à Toulouse au milieu du XIV^e siècle, donnaient à cet égard un témoignage décisif, souvent cité : « *Apelam lengatge estranh coma frances, engles, espanhol, gasco, lombard.* » (*Leys d'Amors*, II p. 388).

1926 – **Carl Appel**, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, p. 131, cité per G. Rohlfs. — « Si quelque part il y a une frontière absolue entre les dialectes de la France, c'est la frontière de la Garonne, qui sépare les dialectes béarnais et gascons de ceux du Languedoc. C'est une pure convention de séparer du domaine occitanien la langue du Roussillon, mais non pas le Gascon. »

1935 – **Gerhard Rohlfs**, *Le Gascon, Études de philologie pyrénéenne*, 1ère éd., repris dans la 3ème, p. 1. — « Si l'on s'est habitué à considérer le catalan comme une langue à part, il faudra, certes, rendre le même honneur au gascon. »

1945 – **Alfred Jeanroy**, *Histoire sommaire de la poésie occitane des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Toulouse, 1945, p. 4. — « Les parlers romans usités entre le domaine basque, les Pyrénées, l'Ariège, la Garonne et la Gironde, c'est-à-dire le béarnais et le gascon, présentent dans leur phonétique, leur morphologie et même leur lexique des traits si particuliers qu'ils ont été souvent, et non sans raison, considérés comme des langues à part. »

1962 – **Kurt Baldinger**, *Revue de linguistique romane*, p. 331. — Le gascon, « on doit le considérer comme une quatrième unité linguistique, s'opposant au domaine français, occitan et franco-provençal. »

1965 – **Aurelio Roncaglia**, *La lingua dei Trovatori* (Profilo di grammatica storica del provenzale antico), ed. dell'Ateneo, Roma, 137, pp. 26-36.

« zones de transition entre occitan, français et espagnol [...] : — 1. francoprovenzale e pittavino (p.



26) — 2. catalano (p. 30) — 3. gascone (pp. 34-36) [...] La classification courante considère celui-ci comme un dialecte, ou plutôt un groupe de dialectes du provençal (groupe “gascon-béarnais” ou “aquitain”); mais sa différenciation est, et était déjà au moyen-âge, assez nette pour permettre de considérer directement le gascon comme une langue en soi. » [Appréciation confirmée par la carte ci-dessus, insérée entre les pages 32 et 33, “la lingua d’oc e le aree adiacenti”]

1971 – **Jacques Allières**, *Atlas linguistique de la Gascogne* (Vol. V “Le Verbe”, Avant-propos du fascicule 2 “Commentaire”) — « [...] cette Gascogne qui, depuis le moyen âge, accuse face à ses voisins une si forte personnalité linguistique. »

1972 – **Jacques Chaurand**, *Introduction à la dialectologie française*, Paris, p. 5 « Le gascon et l’occitan — dont le provençal est la variété la plus célèbre à cause de la langue littéraire qui a porté ce nom — ont paru représenter des langues assez caractérisées pour que les dialectes qui s’y rattachent fassent l’objet d’une étude à part. »

1973 – **Pierre Bec**, *Manuel pratique d’occitan moderne*, p. 26. — Le gascon, « une langue très proche [de l’occitan], certes, mais spécifique (et ce dès les origines), au moins autant que le catalan. »

1974 – **Charles Camproux**, *Les langues romanes* (Que sais-je ? n° 1562), cité ici d’après la 2nde éd. de 1979, pp. 81-83, *passim*.

« Le groupe *occitano-roman* occupe une place centrale parmi les dialectes romans. On le divise en catalan, gascon et occitan proprement dits. Le catalan ancien différait assez peu de l’ancien occitan ; il en différait, en tout cas, beaucoup moins que le gascon. Le domaine catalan comprend [...].

« Le gascon se subdivise en de nombreux sous-dialectes dont certains sont très proches de l’occitan languedocien et dont d’autres accumulent les traits originaux proprement aquitains. [...]

« L’occitan proprement dit continue la langue des troubadours du Moyen Age, [...] »

1977 – **Gerhard Rohlfs**, *Le Gascon, Études de philologie pyrénéenne*, 3^{ème} éd. Tübingen-Pau, p. 4. — « Il faut se rendre compte que nous n’avons pas à faire à un dialecte quelconque du domaine provençal, mais à un idiome qui dans ses nombreuses particularités s’approche d’une vraie langue indépendante. »

1982 – **Francho Nagore et autres**, *El Aragonés : identidad y problemática de una lenga*, 3^{ème} éd., p. 16-18 [dans sa présentation schématique des langues romanes, le groupe « gallo-roman » comprend les langues des 4 “domaines” de K. Baldinger, le français, le francoprovençal, le provençal (= occitan pour K. Baldinger) et le gascon] « Comme nous le voyons, le gascon, le catalan et l’aragonais forment un pont entre la Gallo-Romanie et l’Ibéro-Romanie, par leur position géographique, par de nombreux faits phonétiques et morphologiques et, surtout, par le lexique qui coïncide à de nombreux égards dans ces trois langues. Aussi certains linguistes parlent-ils d’un vocabulaire typiquement pyrénéen (cf. *Le gascon* [Rohlfs], pp. 38-58) et d’un groupe spécial de langues qu’ils appellent « groupe pyrénéen » (cf. Alwin KUHN, *El aragonés, idioma pirenaico*).

1985 – **Tomás Buesa Oliver**, *Lengas y hablas pirenaicas, 4^o cours d’été à San-Sebastián*, p. 15. — « Le gascon a une telle individualité qu’on ne peut le subordonner à l’occitan. »

1988 – **Jacques Allières**, *Occità, català i gascó : punts de contacte*, contribution à la Semaine *Occitània, present i futur*, Université de Valence, 14-18 Novembre 1988, *Paraulas d’Òc*, n° 1, Novembre 1996, p. 7-17. — « Si l’on hésite toujours à définir la place qui revient au catalan dans le cadre des langues romanes, peut-être pourrions-nous nous poser des questions semblables pour ce qui est de la langue gasconne, souvent considérée — comme le faisait déjà le XIV^{ème} siècle — comme un “langatge estranh” : ne serait-il pas lui aussi une “langue pont” entre gallo-roman et ibéro-roman ?

« Nous avons voulu parler ici pour souligner cette double spécificité en face de l’occitan, au nom d’une Gascogne toponymiquement présente à Toulouse même. Un Gascon peut, mieux qu’aucun autre — vous pouvez me croire ! — comprendre un Catalan; et, peut-être, encore mieux

un Valencien. » [fin de l'exposé].

1994 – **Henriette Walter**, *L'aventure des langues en Occident*, p. 226 sqq. — [Tableau *La France et ses langues* : dans le “domaine d’oc”, quatre ensembles, nord-occitan (limousin, auvergnat, provençal alpin), sud-occitan (languedocien, provençal maritime, niçart), gascon et béarnais. Les paragraphes consacrés ensuite aux “langues romanes de France” ont pour titres respectifs “Le corse, Le catalan en France, Le domaine d’oc, Le gascon, Le franco-provençal et Les dialectes d’oïl”.]

« Dans le groupe occitan, une place à part est à réserver au gascon, dont la spécificité s’explique par la présence ancienne des Aquitains — les hypothétiques ancêtres des Basques — à l’Ouest de la Garonne, où l’on parle aujourd’hui gascon. [f > h, caractéristique du gascon]

« Une variété de cette langue existe aussi en Espagne (cf. chapitre AUTOUR DE L’ESPAGNOL, § *L’aranais n’est pas du catalan*, p. 190). »

1996 – **André Martinet**, *Lettre à Jean Lafitte*, 18 novembre 1996. — « Si l’on s’en tient à la forme linguistique des parlers, il paraît indispensable de mettre à part, parmi les parlers du Midi, le catalan et le gascon, celui-ci profondément influencé par le contact avec le basque. [...] Il ne me paraît pas qu’il y ait à faire des distinctions aussi tranchées entre les parlers restants, provençaux, languedociens, auvergnats et autres.

« Il serait utile, dans la terminologie linguistique, de mieux marquer l’originalité du gascon par rapport à ses voisins. »

1997 – **Povl Skårup**, de l’Institut d’études romanes de l’Université de Copenhague, *Morphologie élémentaire de l’ancien occitan*, p. 5, *Avant-propos* — « La langue décrite est l’ancien occitan (dit aussi provençal) d’avant 1300 [...]. Le **catalan** ou le **gascon**, le franco-provençal ou le français ne sont considérés que pour mieux illustrer l’**occitan**. »

2002 – **Jean-Pierre Chambon**, directeur du *Centre d’études et de recherches d’oc à la Sorbonne* et **Yan Greub**, Note sur l’âge du (proto)gascon, *Revue de linguistique romane*, n° 263-264, Juillet-Décembre 2002, p. 492. — « ... le **gascon** n’a pu se détacher d’un ensemble linguistique [occitan] qui n’existait pas — ou, si l’on préfère, qui n’existait pas encore — au moment où il était lui-même constitué. Il **ne peut** par conséquent **être considéré comme un dialecte ou une variété d’occitan** au sens génétique de ces termes («forme idiomatique évoluée de»). Du point de vue génétique, le (proto)**gascon** est à définir comme une **langue romane autonome**. »

12 septembre 2005 – **Jean-Pierre Chambon** et **Yan Greub**, « L’émergence du protogascon et la place du gascon dans la Romania », *Actes du VIII^e Congrès de l’Association internationale d’études occitanes* (A.I.E.O.), Pessac, 2009, pp. 787-794. C’est la reprise des conclusions de la Note de 2002 dans une communication faite devant de nombreux universitaires français et étrangers réunis à Bordeaux pour ce congrès.

M. Chambon a ouvert sa communication en critiquant sans ménagement l’expression (ou “syntagme”) « occitan gascon [...] qui apparut fugacement dans le titre d’un atelier de ce congrès. Ce syntagme dit qu’“il y a de l’occitan gascon”, que le gascon est de l’occitan. Si nous lui avons fait confiance, il aurait imposé d’entrée de jeu de ne pas poser le problème que, précisément, nous voulons soulever. Il aurait délimité l’espace du dicible et tracé la frontière entre la bonne pensée et l’hérésie. »

Ce choix de mots affirme « dur, mais non en finesse toutefois : c’est sa force (**elle peut impressionner**) et sa faiblesse (elle ne convainc pas car **elle ne sait argumenter**). »

Et en conclusion, p. 794 :

Son exposé n’est « que le premier chapitre de l’histoire linguistique et sociolinguistique du domaine gascon. Or cette histoire reste à écrire, [...] » Et d’avoir reconnu l’autonomie du gascon dès les origines « pourrait constituer un encouragement à poursuivre **en évitant de noyer d’entrée le poisson gascon dans le Grand Tout occitan** [...] »

« Un des derniers alinéas de cette histoire devra répondre à la question suivante, qui relève clairement de l’histoire des idées : **à qui devons-nous l’intégration du gascon dans la langue d’oc ?**

On pourrait parier que **c'est, avant les linguistes, au mouvement renaissantiste**⁶ : à la question de l'affiliation du gascon, les linguistes auront trouvé une réponse toute prête. »

Aucun des auditeurs n'a manifesté un quelconque désaccord, alors que cette communication était au programme et sa teneur connue par l'article de 2002.

2008 – **Henriette Walter**, *Aventures et mésaventures des langues de France* (Editions du temps). Après avoir par deux fois signalé le gascon comme « une langue à part » (p. 21) et qu'il « se différencie très nettement des autres langues d'oc » (p. 147), l'auteur en traite plus longuement pp. 154-155 sous un titre sans ambages, « L'exception gasconne » :

« Dans l'ensemble des langues d'oc, le gascon fait bande à part depuis très longtemps puisque, même au XIV^e siècle, on le qualifiait de "*lengatge estranh*", autrement dit, de langue à la fois étrange et étrangère.

« Si le gascon se différencie nettement des autres langues d'oc, c'est certainement en raison de son substrat aquitain [...]. Le latin parlé dans la région a donc pris une partie des traits de la langue [aquitaine] devenue le basque. »

⁶ C'est le mouvement de « renaissance de la langue provençale ou langue d'oc » principalement mené par Mistral ; voir la citation qui en est faite en première page du présent document.